

Code de Déontologie

Conduite professionnelle générale en tant que Coach et Consultante en Bilan de compétences

- 1- Je me conduirai de manière à présenter une image positive de la profession de coach et de consultante et je m'abstiendrai de comportements ou de déclarations qui portent atteinte à la compréhension ou à l'acceptation par le public du coaching ou de l'accompagnement en transition ou reconversion professionnelle en tant que profession
- 2- Je ne ferai pas volontairement de déclarations publiques qui soient fausses ou trompeuses, ni de fausses promesses dans quelque document que ce soit se rapportant à la profession de coach ou de consultante en bilan de compétences.
- 3- Je respecterai les diverses approches de coaching et d'accompagnement. Je traiterai avec respect les travaux et les contributions de tiers et ne les présenterai pas comme miens.
- 4- Je serai attentif à toute incidence potentiellement néfaste en reconnaissant la nature du coaching et de l'accompagnement et son impact sur la vie des autres personnes.
- 5- En toutes circonstances, je chercherai à reconnaître les incidences personnelles qui pourraient influencer, entrer en conflit ou interférer avec la performance de mon coaching, de mon accompagnement ou mes relations professionnelles. Quand les faits ou les circonstances l'imposent, je chercherai rapidement une assistance professionnelle et déterminerai l'action à suivre, y compris si cela est approprié de suspendre ou de terminer mes relations d'accompagnement.
- 6- Je conduirai et rendrai compte de recherches avec compétence, loyauté et dans le cadre de standards scientifiques reconnus. Ma recherche sera conduite avec l'approbation ou le consentement nécessaire des personnes impliquées, et avec une approche qui protège raisonnablement les participants de quelque risque potentiel.
- 7- Avec précision, je créerai, entretiendrai, archiverai et détruirai toute trace du travail effectué en rapport avec la pratique de mon accompagnement d'une façon qui assure la confidentialité et satisfait toutes les lois en vigueur

Conduite professionnelle à l'égard des clients :

- 8- Je me tiendrai responsable de déterminer les limites claires, pertinentes et culturellement adaptées qui gouvernent quelque contact physique que je puisse avoir avec mes clients.
- 9- Je construirai des accords clairs avec mes clients et j'honorerai tous les accords pris dans le

contexte de relations professionnelles dans mes accompagnements.

- 10- Je m'assurerai que, au cours de la première séance, ou préalablement, mon client comprend la nature du bilan de compétences, le cadre de la confidentialité, les accords financiers et les autres termes du contrat d'accompagnement.
- 11- J'identifierai avec précision mes qualifications, mon savoir-faire et mon expérience de coach et consultante.
- 12- Je n'orienterai pas intentionnellement mon client ni ne formulerai de fausses promesses sur ce que mon client pourrait obtenir d'un accompagnement en bilan de compétences ou de moi en tant que coach et consultante.
- 13- Je ne donnerai à mes clients ou prospects quelque information ou avis que je sais ou crois trompeur.
- 14- Je n'exploiterai pas en connaissance de cause quelque aspect de la relation coach/consultante-client à mon profit ou à mon avantage personnel, professionnel ou financier.
- 15- Je respecterai le droit du client de terminer l'accompagnement en quelque point du processus. Je serai attentif aux signes que le client ne tire plus parti de notre relation d'accompagnement.
- 16- Si je crois que le client serait mieux accompagné par un autre coach ou consultant, ou par une autre ressource, j'encouragerai le client à entreprendre ce changement.
- 17- Je suggérerai que mes clients recherchent les services d'autres professionnels lorsque cela apparaît pertinent ou nécessaire.
- 18- Je prendrai toutes les mesures utiles pour informer les autorités compétentes dans le cas où mon client déclarerait une intention de mettre en danger lui-même ou des tiers.

Confidentialité :

- 19- Je respecterai la confidentialité des propos de mon client, sauf autorisation expresse de sa part ou exigence contraire de la loi.